



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Mer
et du Littoral de Corse**

**Service Gestion Intégrée
de la Mer et du Littoral**

Ajaccio, le 22 août 2022

Réf : FD22027

Affaire suivie par : Franck Dubois
tél : 04 95 29 08 45
franck.dubois@mer.gouv.fr

Monsieur le maire,

Conformément à votre demande en date du 03 mai 2022, mes services ont effectué un travail sur l'ensemble des accès existants, entre la voirie publique et le rivage de la mer, sur votre commune.

Un dossier de présentation portant sur un projet de neuf servitudes de passage des piétons transversales au rivage de la mer a été rédigé.

Je vous informe que ce dossier fera l'objet d'une enquête publique entre le 14 septembre 2022 09h00 et le 29 septembre 2022 à 15h00, conformément à l'arrêté N°2A-2022-08-16-00004 du 16 août 2022. La mairie de COGGIA a été désignée comme le siège de cette enquête publique.

Monsieur Dominique FARELLACCI désigné par arrêté préfectoral n°2A-2022-07-11-00006 en date du 11 juillet 2022, en qualité de commissaire enquêteur, est en charge de cette enquête publique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur François COGGIA
Maire de Coggia
Mairie de Coggia
20160 COGGIA

Le Directeur de la Mer et du littoral de Corse

Riyad DJAFFAR